
Assemblée réunie **Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages**

Date réunion **20 octobre 2022**

Organisée par **Le Maire**

Participants

PARAVY Jean-Claude
KREBS Jean-Marie
REVEL Daniel
CORMIER Philippe
PICARD Marie-France
DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre
MOREL-BIRON Odile
MESTRALLET Nadège
COUDURIER Françoise
DELABAYE Thierry
JARRET Benoît
COUTURIER Annick
FRIOT Pierre-Yves
LABBAY Catherine
MARECHAL Céline
CORDIER Alain
PITAVAL Cyril

Pouvoirs

BARBIN Régine, pouvoir à PARAVY Jean-Claude
BUHAGIAR Annie, pouvoir à CORMIER Philippe
GROS Gilbert, pouvoir à REVEL Daniel
GUICHERD Nicolas, pouvoir à KREBS Jean-Marie

Absents/excusés

KIJEK Muriel
PUGNOT Bertrand
PULLIAT Lucie
ROUX Floriane

Diffusion **Le conseil municipal, le site**

Prochaine réunion **7 décembre 2022**

Secrétaire de séance : **MOREL-BIRON Odile**

Rédacteur :	Fabienne BERNARD
--------------------	-------------------------

Plan :

1. Ordre du jour	2
1.1 Approbation du Compte-Rendu du 15 septembre 2022	3
1.2 Décision Modificative Budgétaire N°02/2022.....	3
1.3 Petites villes de demain	3
1.4 Point sur la Révision du PLU arrêtée	3
1.5 Autres dossiers des communes déléguées.....	3
1.6 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal....	4
2. Compte-rendu des Commissions	4
2.1 Finances, Budget (<i>Odile MOREL-BIRON</i>).....	4
2.2 Affaires scolaires (<i>Marie-France PICARD</i>).....	4
2.3 Travaux et Prévention des Risques (<i>Jean-Pierre DREVET</i>).....	4
2.4 Vie associative et Culture (<i>Jean-Marie KREBS</i>).....	5
3. Actualités intercommunales	5
4. Questions diverses	5
4.1 Questions d'Actualité	5
4.2 Calendrier	5

1. Ordre du jour

Points soumis à délibération :

- Approbation du compte-rendu du 15 septembre 2022 (L 2121-15 du CGCT)
- Décision modificative n°02/2022

Points à aborder :

- Point Petites Villes de Demain
- Point sur la révision du PLU arrêtée
- Dossiers des communes déléguées
- Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal
- Compte rendu des commissions communales
- Compte rendu des réunions intercommunales
- Questions diverses

PRÉSENTATION DE LA FORÊT COMMUNALE :

Monsieur Christian FAUGES, technicien forestier territorial de l'Office National des Forêts, basé à Novalaise, présente la forêt communale de la commune nouvelle, exclusivement située sur la commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens.

Cette forêt représente 219,77 Ha, soumis au régime forestier, ce qui signifie que la forêt est susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution.

Il présente l'aménagement forestier, adopté par la commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens pour la période 2015-2035.

Il présente les différents points de cette la feuille de route de la gestion durable de la forêt :

- état des lieux de la forêt
- proposition de gestion
- tableau indicateur du suivi avec le bilan prévisible des actions engagées. Il précise que la commune a décidé de replanter une parcelle avec l'aide de l'État (plan de relance) et du Conseil Savoie Mont Blanc. Il indique également un projet de création de piste permettant d'exploiter une parcelle de feuillus difficilement accessible.

Mme PICARD demande s'il serait possible de mettre en place l'opération « La forêt s'invite à l'école ». M. FAUGES explique qu'il anime ce dispositif pour l'école d'Ayn et lui propose de se renseigner auprès de la directrice de l'école.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION :

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 15 septembre 2022 est adopté par l'assemblée délibérante.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.2 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°02/2022

Un seul ajustement est proposé en fonctionnement pour actualiser une contribution obligatoire recalculée. Différentes dépenses en investissement sont apparues nécessaires à réaliser cet automne. Il convient ainsi d'ajuster les prévisions budgétaires pour le gymnase (dépenses hors marchés), l'éclairage public (armoires), des grosses réparations sur bâtiment public ou les eaux pluviales, l'équipement des services techniques et de la Maison de santé.

Au regard, les recettes sont augmentées par la budgétisation de deux recettes (subventions DSIL). Le solde de 40 000 € est couvert par les dépenses imprévues ou les opérations non engagées.

Après explication, la décision modificative n°02/2022 est adoptée.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION :

1.3 PETITES VILLES DE DEMAIN

Un COPIL s'est tenu le 22 septembre avec les partenaires institutionnels, qui a validé le contenu présenté au dernier conseil et donné les orientations pour la finalisation de la convention ORT.

Un COTECH s'est aussi réuni. Il en est notamment ressorti que le contenu de la convention est quasiment prêt, sous réserve d'ajustements sur les choix stratégiques et opérationnels à mettre en œuvre en 2023, mais il faut avancer dans la rédaction elle-même pour qu'elle puisse être soumise au vote en décembre 2022.

Le volet concertation a été réalisé sous forme de déambulation avec les habitants, accompagné par AGATE, le 23 septembre.

Mme Mestrallet rappelle qu'un audit financier a été demandé à AGATE, afin de connaître la capacité d'investissement de la commune pour les années à venir (voir plus bas).

M. Jarret rebondit sur le volet mobilité associé au programme PVD en demandant s'il serait envisageable que les bus scolaires du matin, qui retournent à vide sur Pont de Beauvoisin, puissent prendre des voyageurs. Il préconise aussi le développement de l'auto-partage sur la commune.

1.4 POINT SUR LA REVISION DU PLU ARRETEE

Le maire indique que les avis des personnes publiques associées arrivent en ce moment. Un certain nombre d'observations ont été faites, plus sur l'insuffisance des justifications que sur le fond. Un travail d'examen devra être réalisé après l'enquête publique.

Une rencontre avec le commissaire enquêteur a eu lieu le 12 octobre 2022. L'enquête publique se déroulera entre le 14 novembre 2022 et le 14 décembre 2022.

1.5 AUTRES DOSSIERS DES COMMUNES DELEGUEES

La Commune déléguée de Saint-Maurice de Rotherens signale qu'il convient de renouveler la convention de déneigement pour la période 2022/2025. Vu la conjoncture actuelle, l'exploitant chargé du déneigement demande une hausse de sa rémunération. Il est décidé de lui octroyer la même immobilisation que précédemment soit 720 € par an et de s'aligner sur le tarif horaire adopté par le Département.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.6 COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision du Maire n°2022/01/10 du 04/10/2022 : Demande de subvention Région AURA – Contrat Région Ville - Travaux d'accessibilité et de rénovation de l'école élémentaire « les couleurs du Guiers ». Il s'agit d'actualiser la demande faite à l'origine pour l'adapter au nouveau dispositif d'intervention de la Région.

Diverses décisions en matière de personnels pour les remplacements.

2. Compte-rendu des Commissions

2.1 FINANCES, BUDGET (ODILE MOREL-BIRON)

Une présentation assurée par le cabinet AGATE s'est déroulée le 10/10/2022 à 18h00 : a été présentée aux élus présents une analyse de notre situation budgétaire et financière, diffusée depuis à tous.

Après une analyse de nos différents leviers d'action, il a été constaté que l'inflation et les évolutions auront un réel impact sur nos marges de manœuvres malgré une gestion raisonnée depuis des années et qu'il faudra se montrer sobre dès 2023 en fonctionnement pour pouvoir continuer à investir.

Du fait de la conjoncture actuelle (crise énergétique, diminution des dotations, recettes liées à la taxe d'habitation figées), l'autofinancement pourrait passer de 600 000 euros par an à 200 000 euros.

Le recours à un nouvel emprunt mettrait rapidement la commune en difficulté financière si l'on en restait là.

La discussion qui s'engage relève que cette analyse paraît très pessimiste.

Il est nécessaire d'approfondir les postes d'économies réalisables et d'enrichir plus prioriser les projets.

M. Jarret propose de se former avec le soutien du nouveau Fonds Verts de l'État afin de prendre les bonnes décisions en matière de transition écologique.

Mme MOREL BIRON suggère de préparer le budget primitif 2023 très en amont (dès janvier) en commission des finances élargie et en multipliant les réunions afin d'arbitrer sur les choix.

2.2 AFFAIRES SCOLAIRES (MARIE-FRANCE PICARD)

Une vague de COVID a atteint une partie de nos effectifs des agents de restauration en début d'année scolaire.

Le service de restauration scolaire se trouve confronté, cette année, à une difficulté majeure : les services de l'éducation nationale ont signifié que les AESH ne seraient dorénavant en charge des enfants des classes ULIS que sur le temps scolaire. Mme PICARD indique que le service cantine de la commune a anticipé ce problème en embauchant en 2019 une personne dédiée aux enfants des classes ULIS. Néanmoins, cette année de nombreux enfants dont certains très difficiles à gérer sont inscrits à la cantine et une seule personne n'est pas en capacité de les gérer.

Projet de cantine maternelle : après audition, il a été demandé à Mme SEBBAR-VARIO de nous présenter une offre pour le projet de la nouvelle cantine à l'école maternelle.

Les premiers conseils d'école se sont tenus : globalement, la rentrée s'est bien passée et la transition entre les directeurs a été fluide.

Côté collège de la Forêt, les effectifs diminuent légèrement et les résultats au brevet ont été supérieurs à la moyenne nationale.

Le CMJ a travaillé sur les décorations de Noël. Il envisage de mettre en place une collecte de bouchons. Contact a été pris avec « cœurs de bouchons ». Les jeunes travaillent sur des affiches annonçant la collecte ; qui pourrait avoir lieu de novembre à janvier.

2.3 TRAVAUX ET PREVENTION DES RISQUES (JEAN-PIERRE DREVET)

Un fourgon a été trouvé pour le service technique (10 000 € HT)

Les travaux de rénovation de l'éclairage public dans le centre élargi de Saint-Genix-sur-Guiers sont terminés.

Les travaux de voirie sur la route de Layat sont en cours (difficulté d'acheminement du bitume / manque de carburant)

Le chiffre des travaux de rénovation de la mairie a été obtenu :

- remplacement de la totalité des fenêtres : 266 000 €
- changement de chaudière (gaz) : 47 000 €
- isolation des combles : 97 000 €

Mme Mestrallet indique que dans le cadre du programme PVD, la commune peut bénéficier de subvention de la part de l'État pour la rénovation de la mairie qui est qualifiée de « bâtiment remarquable ». M. Paravy signale qu'il est également envisagé de déposer un dossier de demande de subvention au Département dans le cadre du FDEC 2023.

2.4 VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE (JEAN-MARIE KREBS)

Le 07/10/2022, un accueil des nouveaux arrivants s'est déroulé à la Mairie avec la présence des élus de la Commune.

Le samedi 08/10/2022 18h 00 à Saint-Maurice-de-Rotherens (Salle polyvalente) a eu lieu une Soirée projection de courts-métrages présentée par Thomas ARNAUD décorateur et scénariste, qui a présenté son projet de court-métrage sur Galletti, pour lequel il sollicite le soutien de la commune. M. Revel signale qu'une aide logistique importante sera octroyée à l'équipe notamment via le prêt de salles.

La praline buissonnière du 09/10/2022 a été un franc succès puisqu'elle a réuni plus de 800 participants.

Bibliothèque : animation lecture les jeudis après-midi et accueil des élèves de l'école Jeanne d'Arc.

Grésin : balade nocturne le 22/10/2022 avec l'organisation d'un jeu de piste.

A l'occasion de l'opération Octobre Rose : le 27/10/2022 sera jouée la pièce de théâtre : Oscar et la Dame en Rose de Pierre-Emmanuel SCHMITT.

Organisation des commémorations du 11 novembre dans les différentes communes déléguées

Après consultation des membres du Conseil actifs dans la rédaction du bulletin municipal, il est décidé une réunion le 9 novembre pour la répartition du travail. Les articles devront être rendus début décembre pour une distribution avant Noël.

Panneau Pocket a passé la barre des 1 000 abonnés.

3. Actualités intercommunales

Signature des nouveaux Contrats Départementaux portés par le département pour l'Avant-Pays Savoyard, le 27 octobre, dans les locaux du nouveau gymnase, qui ont bénéficié de l'aide du Département.

A signaler dans les sujets abordés par la Communauté de communes Val Guiers :

Proposition d'un nouveau projet ALCOTRA, suite à Socialab, sur la thématique de l'accès aux soins

Questionnement sur la prise de compétence « gendarmerie » : diverses propositions ont été mises sur la table pour la construction d'une nouvelle gendarmerie : des réunions sont nécessaires entre le groupement de gendarmerie et les communes sièges pour avancer.

Une réunion s'est tenue avec la Région sur la voie dite « des 5 lacs », projet de vélo-route reliant les Lacs Léman, d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette et de Paladru. Trois trajets sont envisagés dans notre secteur, dont l'un passe par Saint-Genix, mais cette option serait la plus onéreuse et a peu de chance d'être retenue par le Conseil Régional AURA qui n'envisage pas de lien avec la Via Rhôna. Ainsi, la vélo-route ne passerait pas sur le territoire de la CCVG. Rien n'étant acté officiellement, Mme PICARD signale que la CCVG envisage de prendre une délibération s'étonnant de cet état de fait lors de son prochain conseil communautaire, position à laquelle la commune pourrait s'associer.

4. Questions diverses

4.1 QUESTIONS D'ACTUALITE

M. CORMIER questionne le conseil sur la stratégie à adopter pour les illuminations de Noël.

Il est rappelé que la commune vient d'investir pour s'équiper le plus possible en LED, afin de diminuer les consommations, ce qui permet de ne pas renoncer aux décorations.

Mme Picard indique que le CMJ lancera le dispositif des décorations de Noël le 5 décembre à 18h et précise que l'entreprise SOBÉCA va intervenir pour installer un coffret permettant d'arrêter l'alimentation électrique une partie de la nuit.

4.2 CALENDRIER

Prochain Conseil municipal : la date de principe retenue est le mercredi 7 décembre 2022, à 20h00

La séance est levée à 22h10.